

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230703-2023-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-062

### Séance du 03 JUILLET 2023

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 26/06/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. AKNIN a donné pouvoir à Baptiste COLLET  
Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. Gilles GROSSAT a été nommée secrétaire de séance.

#### **Objet : Conclusion d'un Parcours Emploi Compétence**

Monsieur le Maire expose qu'une personne actuellement au chômage a été recruté pour un CDD aux services techniques.

Une « immersion professionnelle a été réalisé pour la première semaine d'essai de la personne. Tous les frais sont pris en charge par Pôle Emploi.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de bénéficier d'aide sur un recrutement de plus de 6 mois. Pour le taux de l'aide défini par le Préfet tout dépend du profil du demandeur d'emploi (jeune, RSA...). Le PEC peut être en partie pris en charge par l'Etat (minimum 45 % de SMIC horaire sur 26 heures).

Considérant l'intérêt de la démarche, redonner du travail et offrir de la formation a une personne qui en a besoin tout en réduisant les coûts salariaux pour la commune, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser la conclusion d'un contrat PEC

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à tout recrutement et à signer tout contrat avec Pole Emploi
- Autorise la signature d'un contrat de 9 mois avec une possibilité de renouvellement pour 6 mois supplémentaires. Début du contrat le 1<sup>er</sup> aout 2023
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC Chatillon sur Chalaronne.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Pole Emploi.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré le 03 juillet 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance  
Gilles GROSSAT